|  |
| --- |
|  |

Procédure de consultation interne du profil de qualification

Situation au 02.10.2020

Profil de qualification du métier de

professionnel·le du cheval

avec certificat fédéral de capacité CFC

du...

élaboré sur la base de l’Ordonnance du SEFRI du [date] sur la formation professionnelle initiale de professionnel·le du cheval (numéro de profession [chiffre]), du plan de formation qui s’y rapporte et de l’Ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241)

Table des matières

[1. Introduction 3](#_Toc53151751)

[2. Profil de la profession 3](#_Toc53151752)

[2.1 Domaine d’activité 3](#_Toc53151753)

[2.2 Principales compétences opérationnelles 3](#_Toc53151754)

[2.3 Exercice de la profession 4](#_Toc53151755)

[2.4 Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture 5](#_Toc53151756)

[2.5 Culture générale 5](#_Toc53151757)

[3. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles 6](#_Toc53151758)

[7](#_Toc53151759)

[4. Niveau d’exigences de la profession 7](#_Toc53151760)

# Introduction

Le profil de qualification décrit le profil de la profession de même que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il présente les qualifications dont un·e professionnel·le du cheval doit disposer afin de pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

A part la description des compétences opérationnelles, le profil de qualification sert aussi de base à la composition des procédures de qualification. En outre, il sert de base à la classification du diplôme professionnel dans le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (CNC formation professionnelle) pour l’élaboration du supplément descriptif du certificat.

# Profil de la profession

## Domaine d’activité

Les professionnels du cheval CFC sont responsables du bien-être des chevaux. Ils les soignent, créent une relation de confiance avec eux et les utilisent de manière adaptée à l’animal et sûre. Ils travaillent quotidiennement avec les animaux qui leur sont confiés et enseignent les client·e·s auprès du cheval et sur son dos jusqu’au niveau du brevet. Leur clientèle comprend des personnes individuelles ou des groupes de toutes les catégories d’âge. Les professionnels du cheval CFC travaillent en principe comme employés d’un centre équestre régional, national ou international, ou comme indépendants dans leur propre centre équestre ou dans un centre équestre loué.

## Principales compétences opérationnelles

Les professionnels du cheval CFC détiennent des chevaux et prennent soin de leur environnement par exemple en stabulation libre, en boxes ou au pré, afin que les animaux restent en bonne santé et se sentent bien. Ils préparent les chevaux selon les circonstances pour le travail en manège, sur le terrain ou pour leur participation à des concours, et leur apportent les soins appropriés avant de les remettre à l’écurie ou au pré. Ils travaillent les chevaux soit au sol, soit en les montant ou en attelage, et fournissent des prestations à leur clientèle du monde équestre.

Les professionnels du cheval CFC organisent eux-mêmes leur tâches. Les journées de travail sont souvent longues et physiquement astreignantes, et il faut également s’occuper des animaux le weekend. Les professionnels du cheval CFC doivent par conséquent faire preuve d’une grande endurance et de discipline. Les leçons d’équitation aux cavaliers exigent de la patience, de l'empathie, un sens des responsabilités et du respect pour les personnes et les animaux. Les chevaux sont des animaux qui ont leur propre personnalité. La relation avec les chevaux exige par conséquent de la part des professionnels du cheval CFC qu’ils aient de l’assurance et qu’ils sachent s’imposer.

Les professionnels du cheval CFC ayant choisi le domaine spécifique des « Soins et services » se chargent avant tout de soigner les chevaux, de les nourrir et de les travailler en selle ainsi que de les entrainer à la désensibilisation. Par ailleurs, ils donnent des cours individuels ou en groupe pour la formation équestre de base jusqu’au niveau du diplôme d’équitation.

Les professionnels du cheval CFC ayant choisi le domaine spécifique de la « Monte classique » travaillent les chevaux selon le style classique en saut, en dressage ou en Concours Complet. Ils donnent des cours

individuels ou en groupe jusqu’au niveau « Brevet Combiné ».

Les professionnels du cheval CFC ayant choisi le domaine spécifique de la « Monte western » travaillent les chevaux dans différentes disciplines de la monte western. Ils donnent des cours individuels ou en groupe jusqu’au niveau « Brevet Western ».

Les professionnels du cheval CFC ayant choisi le domaine spécifique des « Chevaux d’allures » travaillent les chevaux aux différentes allures de base comme le pas, le trot ou le galop. Ils entraînent les chevaux au tölt suivant leur prédisposition aux allures. Ils donnent des cours individuels ou en groupe jusqu’au niveau « Brevet Chevaux d’allures ».

Les professionnels du cheval CFC ayant choisi le domaine spécifique des « Chevaux de course » travaillent les chevaux pour les courses de galop ou de trot. Ils dirigent un groupe d'entraînement de cavaliers et de chevaux de course jusqu'au niveau compétition. Après les courses, ils analysent le déroulement de la course avec les entraîneurs et les propriétaires.

Les professionnels du cheval CFC ayant choisi le domaine spécifique de l’« Attelage » conduisent des calèches et des voitures. Ils travaillent les chevaux dans les disciplines dressage, conduite en terrain et sur des obstacles, et conduite d’attelages à un ou à deux chevaux, par exemple pour le transport de personnes ou de marchandises. Ils donnent des cours individuels ou en groupe jusqu’au niveau « Brevet Attelage ».

## Exercice de la profession

Le travail quotidien des professionnels du cheval CFC commence en général par une évaluation du comportement des chevaux par rapport à leur bien-être. Ensuite, ils nourrissent les chevaux selon leurs besoins spécifiques pour qu’ils restent forts et en bonne santé. Ils les soignent et s’occupent des chevaux malades ou blessés. Pour préparer les chevaux à leur travail, ils commencent par les soins de la robe, des crins et des sabots. Pour que les chevaux se sentent à l’aise peu importe le mode de détention, les professionnels du cheval CFC entretiennent les lieux de manière économique et écologique, avec le matériel et les outils appropriés. Ils sont également responsables de l’état de propreté de l’environnement et de l’infrastructure du centre équestre. Les professionnels du cheval travaillent souvent en plein air et utilisent par conséquent les outils et les ustensiles de manière sûre et compétente.

Ils choisissent ensuite l’équipement équestre approprié et préparent les chevaux de manière très minutieuse à leurs différentes utilisations. Ils mènent les chevaux correctement à la main pour les présenter par exemple à un vétérinaire. Dès que les chevaux ont terminé leur travail, les professionnels du cheval CFC se chargent des travaux ultérieurs. Il s’agit par exemple de rincer les jambes du cheval, de le brosser ou de lui mettre la couverture séchante. Pour terminer, ils soignent l’équipement des chevaux avec des produits écologiques appropriés.

Travailler les chevaux constitue une tâche principale supplémentaire des professionnels du cheval CFC. Ils travaillent quotidiennement avec les chevaux dans le but d'améliorer leurs performances et la sécurité sous la selle ou à l’attelage, par du travail au sol ou de la longe en manège ou à l’extérieur. Ils enseignent à la clientèle les règles de sécurité et le respect des animaux auprès du cheval et sur son dos. Ils portent la responsabilité de la clientèle et des chevaux qui leur sont confiés et apportent les premiers secours en cas de nécessité. Ils organisent des événements pour les clients ou les employés. Ils respectent les règles de protection des animaux, de l’environnement et de la santé dans leur travail quotidien

## Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

La disponibilité croissante de temps et de moyens pour les activités de loisirs, le besoin de compensation active à la vie professionnelle, l’intérêt croissant pour la nature et les animaux et les nouvelles formes d’équitation (p.ex. monte western, chevaux d’allures) conduisent à une évolution quantitative et à une popularité accrue du monde des chevaux en Suisse.

La société critique dans tous les domaines, sensibilisée notamment sur la protection des animaux et de la nature, a de hautes exigences envers un traitement correct et respectueux des chevaux. Par leur travail, les professionnels du cheval CFC contribuent de manière importante à une utilisation techniquement compétente des animaux ainsi qu’à la sécurité de toutes les parties impliquées.

Dans le contexte de la gestion durable des ressources naturelles, de la conservation de la nature, de la protection de l’environnement et de l’importance croissante que prend la diversité des sources d’énergie, même le cheval de trait a repris de l’importance. En effet, certaines communes réutilisent des chevaux avec succès pour le ramassage des déchets et des vieux journaux, mais aussi pour les transports par exemple scolaires ou publics.

Les chevaux constituent un facteur culturel, sportif et touristique. Le Haras national, le Centre équestre national, l'élevage des Franches-Montagnes ainsi qu’un grand nombre de manifestations hippiques organisées dans tout le pays (p.ex. marché-concours de Saignelégier, BEA Berne cheval) ne sont que quelques exemples de l’image locale mais aussi internationale du cheval en Suisse.

## Culture générale

L’enseignement de la culture générale vise à transmettre des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

# Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **🡫 Domaines de compétences opérationnelles** | | | | **Compétences opérationnelles 🡪** | | | | | | | |  | |  | |  | |
| **a** | Soigner les chevaux et entretenir l’infrastructure |  | a1  Réagir correctement au comportement du cheval | | a2  Soigner les chevaux | a3  Reconnaître l’état de santé des chevaux | a4  Soigner de manière appropriée les chevaux malades et blessés | a5  Entretenir le système de stabulation avec le matériel et les ustensiles appropriés, de manière économique et écologique | a6  Entretenir l’environnement et l’infrastructure |  |  | |  | |  | |  | |
|  |
| **b** | Prendre soin des chevaux et du matériel avant et après le travail |  | b1  Choisir l’équipement d’équitation approprié pour le travail | | b2  Équiper les chevaux pour le travail | b3  Présenter les chevaux à la main | b4  Entretenir l’équipement avec des produits écologiques appropriés | b5  Charger les chevaux pour le transport en assurant la sécurité |  |  |  | |  | |  | |  | |
|  |
| **c** | Travailler avec les chevaux |  | c1  Travailler les chevaux au sol | | c2  Travailler les chevaux à la longe | c3  Travailler les chevaux sous la selle | c4  Entrainer les chevaux sous la selle à se détendre | c5  Travailler les chevaux dans différentes disciplines classiques | c6  Travailler les chevaux dans différentes disciplines western | c7  Travailler les chevaux dans différentes disciplines des chevaux d’allures | c8  Travailler les chevaux en attelage | | c9  Travailler les chevaux de course | |  | |  | |
|  |
| **d** | Fournir des prestations de service |  | d1  Apporter les premiers secours aux personnes en cas de blessure | | d2  Donner des cours sur les chevaux | d3  Organiser des événements pour la clientèle ou les employés | d4  Donner des cours individuels ou en groupe jusqu’au niveau de formation équestre de base diplôme « Équitation » (FSSE) | d5  Donner des cours d’équitation classique individuels ou en groupe jusqu’au niveau Brevet Combiné (FSSE) | d6  Donner des cours d’équitation western individuels ou en groupe jusqu’au niveau Brevet Western (FSSE) | d7  Donner des cours d’équitation individuels ou en groupe, au tölt et aux allures jusqu’au niveau Brevet Chevaux d’allures (FSSE) | d8  Cours d’attelage jusqu’au niveau Brevet Attelage (FSSE) | | d9  Transporter des personnes ou des marchandises avec un attelage | | d10  Diriger un groupe d'entraînement de jockeys et de chevaux de course jusqu'au niveau compétition. | | d11  Analyser les courses compte tenu des règlements galop/trot avec l’entraineur et le propriétaire | |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| Jaune : Tous les domaines spécifiques  Rouge : Domaine spécifique Soins et services  Rose : Domaine spécifique Monte classique  Saumon : Domaine spécifique Monte western  Blanc : Domaine spécifique Chevaux d’allures  Bleu : Domaine spécifique Attelage  Orange : Domaine spécifique Chevaux de course | Le cycle des compétences opérationnelles dans les domaines de compétences opérationnelles a, b ainsi que des compétences opérationnelles c1, c2, c3, d1, d2 et d3 est obligatoire pour tous les apprentis. Les autres compétences opérationnelles sont obligatoires comme suit :   * Les compétences opérationnelles c4 et d4 pour le domaine spécifique Soins et services * Les compétences opérationnelles c5 et d5 pour le domaine spécifique Monte classique * Les compétences opérationnelles c6 et d6 pour le domaine spécifique Monte western * Les compétences opérationnelles c7 et d7 pour le domaine spécifique Chevaux d’allures * Les compétences opérationnelles c8, d8 et d9 pour le domaine spécifique Attelage * Les compétences opérationnelles c9, d10 et d11 pour le domaine spécifique Chevaux de course |

# 

# Niveau d’exigences de la profession

Le niveau d’exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l’aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l’enseignement de la culture générale conformément à l’ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).